



Pvc posé sur de la moquette = malfaçon?

Par **jcberto**, le **21/08/2011** à **22:15**

Bonjours,

Je viens d'emménager dans mon nouvel appartement et je me suis rendu compte que le lino du salon et de l'entrée (neuf) sont très fragile. En effet le lino est posé sur la moquette et chaque meuble laisse une trace au sol phénomène du poinçonnement. De plus j'ai déjà fait 2 trous simplement en posant le coin de la table au sol et en faisant tombé un carton...

Que dois-je faire à votre avis?

J'en ai parlé au proprio (pour le moment très arrangeant) mais lui me dit que son PVC est neuf. Certe il est neuf mais mal posé...

Par **mimi493**, le **21/08/2011** à **22:57**

[citation]chaque meuble laisse une trace au sol phénomène du poinçonnement. [/citation]
normal

[citation]De plus j'ai déjà fait 2 trous simplement en posant le coin de la table au sol [/citation]
"simplement" ? on doit mettre une protection dans ce cas. Le trou est de votre responsabilité.

[citation]et en faisant tombé un carton[/citation] ça dépend du poids et comment il tombe

[citation]J'en ai parlé au proprio (pour le moment très arrangeant) mais lui me dit que son PVC est neuf. Certe il est neuf mais mal posé... [/citation] oui, donc soit il est arrangeant et il fait le nécessaire, soit LRAR au bailleur pour l'aviser officiellement du problème, de la gêne

occasionnée par la fragilisation du revêtement du sol et mise en demeure de remédier au problème. Gardez bien copie de la lettre et l'AR, ça permettra de prouver que vous l'avez prévenu et de contester votre responsabilité dans les trous lors de votre sortie des lieux